

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 mars 2019 s'est réuni à 20h00 à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

**Présents :** Simone MANGEON, Thierry ALEXANDRE, Delphine GREMY, Hervé GRANDJEAN, Jean-Pierre DEMELEUMEESTER, Joël THIBAUT, Alain CORNEAU, Frédéric TROUE, Sandrine RAVASSON, Catherine ROTA et Sylvain PICOUET.

**Absent(s) :** Ludovic DE BO, Sophie LITRA et Isabelle ALLEMANDOU.

**Secrétaire de séance :** Catherine ROTA

---

**Déviation Sud de Sens :**

Présence de M. JUNG Vincent en charge du dossier au Conseil Départemental.

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Mme MANGEON informait ses membres de l'interruption de travaux de réalisation d'un bassin d'orage jouxtant la future déviation. En rendez-vous sur site avec M. GAIDOT Julien, responsable du service technique de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, elle rencontrait les équipes d'Eurovia en charge de ces travaux.

Le débit de fuite (17l/s) de ce bassin serait canalisé par une buse de DN 300 sur 2 kms environ, longeant le fossé en bord de route, enjambant une canalisation AEP de la Sénone et ramenant in fine les eaux au rû de Collemiers. Mme MANGEON attirait l'attention du Conseil Municipal sur le fait que la situation du rû a depuis évolué, celui-ci a été dévié pour éviter des inondations récurrentes. Aujourd'hui encore, son cours d'eau est sujet à de nombreux débordements, inondant des maisons et des garages un peu partout dans le village.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est la CAGS qui est compétente en matière des eaux pluviales, elle réalise actuellement un schéma directeur sur ce périmètre et de ce fait elle a une bonne connaissance des problématiques d'eaux pluviales sur la Commune de Collemiers c'est pour cela que Mme MANGEON a demandé à M. GAIDOT de prendre en charge ce dossier.

Par mail en date du 01 février 2019, M. GAIDOT avisait M. LEGROS, M. JUNG, M. CORDIER, Mme NOLLE et M. CHEVRY d'Eurovia (avec une copie envoyée également à la Mairie de Collemiers, M. COT (Directeur Général des Services de la ville de Sens et de l'Agglomération) ainsi que des élus et dirigeants de la CAGS (M. PERRETI, Mme DI BENEDETTO, M. BOUCLET...) qu'il avait une proposition technique à leur présenter.

Cette proposition permettrait au Conseil Départemental de faire des économies substantielles tout en préservant les habitants de Collemiers d'un facteur de risque supplémentaire en matière d'inondations. (assistés par le bureau d'étude Artelia qui réalise leur schéma directeur).

M. GAIDOT proposait de rencontrer sur site toutes les personnes afférentes au dossier pour en discuter.

**Arrivée de M. Thierry ALEXANDRE à 21h30**

Mme MANGEON présente à M. JUNG des plans provisoire reçus en Mairie lorsque M. SEMENCE gérait le dossier, elle souhaiterait que l'incident rencontré ne se reproduise plus et que la Commune soit informée en temps réelle de l'avancée des travaux. Un tourne à gauche et un parking (à l'entrée du village vers le cimetière) ainsi qu'un tunnel avaient été évoqués lors de réunions avec M. SEMENCE mais aucun plan définitif n'a été envoyé à la Commune.

M. JUNG a repris le dossier de la déviation Sud de Sens depuis 2 mois, il va se renseigner sur les demandes évoquées par Mme le Maire et s'engage à tenir informer la Commune.

Mme MANGEON remercie Mme JUNG de sa présence.

Ouverture du Conseil Municipal à 21h30

**I. Remembrement (chemins)**

Mme MANGEON informe le Conseil Municipal qu'une réunion organisée avec Mme CHARON du Conseil Départemental, M. FRAPPART (Géomexpert), M. GRANDJEAN, les agriculteurs et elle-même s'est déroulée à la Mairie ce matin. M. GRANDJEAN président de la Commission de remembrement rend compte de la réunion au Conseil.

Après réflexion, 2 chemins posent questions

Mme MANGEON informe le Conseil qu'une délibération doit être prise au plus tard pour le 15 avril 2019. Un plan sera présenté par Mme CHARON suite à la réflexion engagée ce soir et la Commune devra se prononcer.

Mme MANGEON va envoyer un courrier à Mme CHARON.

## **II. Prix repas cantine école**

Mme MANGEON informe le Conseil Municipal de l'augmentation du prix d'achat du repas pour la cantine de l'école. Elle a rencontré M. PERENES, Directeur de la MFR de Gron.

Mme MANGEON présente au Conseil Municipal le contrat reçu en Mairie :

**Objet du contrat** : la prestation de livraison de repas est assurée le midi en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

**Durée du contrat** : le présent contrat est conclu pour une durée initiale d'un an et est renouvelable par tacite reconduction ou sur simple demande.

**Coût du repas et modalités de paiement** : 5.00 € au 1<sup>er</sup> avril 2019

Le prix du repas facturé correspond au tarif en vigueur à la date de sa livraison. Chaque année le Conseil d'Administration de la Maison Familiale Rurale du Sénonais arrête le tarif en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

**Mode de paiement** : chaque mois une facture sera établie à terme échue par la Maison Familiale Rurale du Sénonais spécifiant le nombre de repas facturés, le prix unitaire, le total à payer. La Mairie de Collemiers assure le règlement de la facturation par virement.

**Les engagements des parties** : L'organisation matérielle

La Mairie de Collemiers transmet une fiche de commande de repas, la facture sera établie suivant le nombre de repas commandés dans ces fiches

Après discussion, le Conseil valide le repas à 5.00 € et mandate Mme MANGEON pour la signature du contrat.

La séance est levée à 23 heures 15. La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 12/04/2019 à 20h30 à la Mairie, sauf empêchement imprévu du Maire. Dans ce cas, une autre date sera annoncée et affichée.